

**Objet : Assainissement Les Perrèles à Novalaise / Attribution du marché de travaux**

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration  
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

**Séance du 17 juillet 2025**

**L'an deux mille vingt-cinq et le dix-sept juillet à 18h30,**

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. Pascal ZUCCHERO.

Présents : MMES MM. ALLARD. COUTAZ. CUCCURU. DUPERCHY. DUPRAZ FAUGE. GARCIA. GENTIL. GROLLIER. ILBERT. LALLEMENT. MARCHAIS. PERRIAT. RUBIER. TOUIHRAT. WADOWIAK. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MM. BOIS. FRANCONY (Pouvoir F. TOUIHRAT). MANSOZ. (Pouvoir M. WADOWIAK). MANTEL (Pouvoir D. WROBEL). ROSSI. TAIN (Pouvoir I. CUCCURU). TAVEL (Pouvoir F. DUPRAZ). VEUILLET.

Absents : MMES MM. MALLEIN. VOISIN.

David WROBEL ne participe pas au vote.

Le Président :

**Explique** à l'assemblée que la CCLA a programmé la réalisation des travaux d'assainissement permettant de raccorder le secteur dit des Perrèles et celui dit des Guillets ;

**Indique** que les travaux intègrent :

- La création de 1 385 ml de réseaux EU (1 170 ml réseau principal et 215ml branchement),
- La création de 25 branchements (Voir plan ci-dessous) ;

**Explique** qu'à cet effet une consultation pour un marché de travaux en procédure adaptée a été lancée le 30/05/2025 avec une date limite de réception des offres au 30/06/2025 ;

**Informe** l'assemblée que 8 entreprises ont répondu à cette consultation et qu'une phase de négociation a été engagée avec celles-ci :

- Dumas TP,
- MIDALI,
- PERRIOL,
- GIROUD-GARAMPON,
- PETAVIT,
- FONTAINE TP,
- MUTTONI,
- SPTP ;

**Présente** le rapport d'analyse des offres effectué par le cabinet ISAGEO incluant leur classement ;

**Propose** au conseil communautaire, au regard de l'analyse des offres, de délibérer pour approuver l'attribution du marché de travaux à l'entreprise FONTAINE TP pour un montant de travaux de 206 500.00€ HT.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise FONTAINE TP pour un montant de travaux de 206 500.00€ HT,

AUTORISE le Président à signer le marché correspondant et toutes les pièces s'y rapportant,

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

